

Rencontre préalable avec l'Association des chasseurs de Bernes-sur-Oise – Le 22/11/2022

Les questions et remarques suivantes ont été soulevées par le représentant de l'association présent lors de cet échange :

Le projet d'établissement pénitentiaire :

- Le ou les types de détenus qui seraient incarcérés dans l'établissement est-il connu ?
- Un grillage délimitera-t-il les emprises pénitentiaires ?

Les interactions avec les activités du territoire :

- La chasse sera-t-elle encore autorisée à proximité de l'établissement pénitentiaire ? Y aura-t-il des contraintes particulières à respecter ?
- Le projet remet-il en cause les activités aéronautiques actuellement pratiquées au droit de l'aérodrome de Persan-Beaumont ?
- Le projet remet-il en cause l'existence du centre de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) de Bernes-sur-Oise ?

Les mobilités :

- Quelles seront les voiries d'accès à l'établissement pénitentiaire ?
- Le chemin de Crouy, desservant actuellement le site de l'AFPA, restera-t-il ouvert à la circulation publique ?
- Des mesures seront-elles prises pour faire face à la hausse des trafics routiers générés par l'établissement, notamment sur le chemin de Crouy ?

Le logement :

- Des logements sont-ils prévus dans le cadre du projet pour accueillir les personnels pénitentiaires et leurs familles ?
- Les familles des personnes détenues ou les personnes détenues une fois libérées vont-elles s'installer sur le territoire ?

L'ensemble des éléments de réponse sur ces points seront communiqués au public dans le cadre de la concertation préalable – au cours des différents temps d'échange qui seront organisés ou via les réponses qui seront apportées aux contributions déposées sur les registres papier et dématérialisé – et de la note d'enseignements de l'APIJ qui sera publiée à l'issue de la concertation.